

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mars 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Groupe économique dès 12h00 à la Buvette du Grand Conseil / Les points du DINT (16 à 21) ne seront pas traités au-delà de 16h00

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président rappelle que le dépôt des questions orales est possible jusqu'à 16h30. Il rend hommage à M. Jean-Christophe Masson, Chef du Service de la santé publique, décédé d'un cancer à l'âge de 49 ans.			
	2.	Dépôts Postulat: Christelle Luisier Brodard et consorts, Eric Züger et consorts, Interpellations: Guy-Philippe Bolay, François Brélaz, Pascale Manzini et consort, Simple question: Stéphanie Apothéloz Détermination Michel Renaud suite réponse aux interpellations 12_INT_010 et 12_INT_014			
RENV-CE	3.	(13_INT_102) Interpellation Aliette Rey-Marion - Fraude à la viande chevaline : les consommateurs 100% pigeons ! (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(13_INT_105) Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Dénonciations spontanées à l'administration cantonale des impôts et leur suite... (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_103) Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts - Régionalisation des STEPS et lutte contre les micropolluants : quelle stratégie pour la suite ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(13_INT_104) Interpellation Filip Uffer et consorts - Les curateurs ne devraient plus être désignés contre leur gré (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mars 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	(4) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)(3ème débat) (3ème débat): art. 42b: la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non): la version du 2ème débat est acceptée à l'unanimité. Art. 43: la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non): la version du 2ème débat est acceptée à l'unanimité. Fin du 3ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté avec une abstention.	DSAS.	Roulet C.	
OA	8.	(498) Exposé des motifs et projets de lois modifiant - la loi du 30 mars 2004 sur l'exercice de la prostitution et - la loi du 30 mars 2004 sur l'exercice de la prostitution (contre-projet à la motion Pierre Zwahlen en vue d'empêcher la prostitution des personnes mineurs et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Pierre Zwahlen et consorts en vue d'empêcher la prostitution de personnes mineures (08_MOT_057)(2ème débat) (2ème débat): art. 4 du contre-projet, al. 3 (nouveau), amdt Oran refusé par 59 oui, 66 non et 8 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 63 oui, 67 non et 7 abstentions. Art. 4 accepté. Fin du 2ème débat. Au vote final, le contre-projet est accepté avec une majorité de oui et un grand nombre d'abstentions.	DECS	Miéville M. (Majorité), Oran M. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	9.	(17) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation du corps électoral pour se prononcer sur les modifications constitutionnelles liées à la surveillance financière dans le Canton de Vaud et Projets de lois sur : - la Cour des comptes - sur le Contrôle cantonal des finances - modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil - modifiant la loi du 8 mars 2011 sur la haute surveillance du Tribunal cantonal - modifiant la loi du 20 septembre 2005 sur les finances - modifiant la loi du 24 septembre 2002 sur l'information - modifiant la loi du 16 mai 1961 sur la responsabilité de l'Etat, des communes et des agents (Suite des débats)(1er débat) (1er débat, suite des débats): LCComptes: Art. 18: amdts com aux al. 3, 4 et 5 acceptés. Art. 18 amendé accepté. Art. 19 et 20 acceptés. Art. 21, al. 2: amdt Haury accepté par 63 oui, 58 non et 2 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 64 oui, 66 non et 2 abstentions. Art. 21 accepté. Art. 22, al. 1: amdt Baehler Bech accepté. Art. 22 amendé accepté. Art. 23: amdt Dolivo refusé à une large majorité, avec plusieurs abstentions; amdt com accepté. Art. 23 amendé accepté. Art. 24 et 25 acceptés. Art. 26, al. 3: amdt Rochat Fernandez accepté par 69 oui, 64 non et aucune abstention; al. 3bis (nouveau), amdt Courdesse refusé par 58 oui, 70 non et 7 abstentions. Art. 26 amendé accepté. Art. 27: amdt Haury accepté avec plusieurs avis contraires et abstentions. Art. 27 amendé accepté. Art. 28, al. 1 et 3: amdts Dolivo retirés au profit des amdts Baehler Bech; amdts Baehler Bech acceptés par 66 oui, 57 non et 6 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 65 oui, 58 non et aucune abstention. Art. 28 amendé accepté. Art. 29 à 32 acceptés. Art. 33, al. 2: amdt com accepté par 70 oui, 56 non et aucune abstention. Art. 33 amendé accepté. Art. 34 et 35 acceptés. Fin du 1er débat. LCCF: art. 1 à 11 acceptés. Art. 12, al. 3: amdt Rochat Fernandez accepté avec plusieurs avis contraires et une abstention. Art. 12 amendé accepté. Art. 13 à 20 acceptés. Fin du 1er débat. LGC: tous les articles sont acceptés. Fin du 1er débat.	DFIRE.	Mattenberger N.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mars 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		LHSTC: tous les articles sont acceptés. Fin du 1er débat. LFin: tous les articles sont acceptés. Fin du 1er débat. LInfo: tous les articles sont acceptés. Fin du 1er débat. LRECA: tous les articles sont acceptés. Fin du 1er débat.			
REF	10.	(11_POS_296) Postulat Pierre Zwahlen et consorts - Augmentons notablement les investissements annuels Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération du postulat) sont refusées par 62 oui, 70 non et 1 abstention.	DFIRE	Freymond Cantone F. (Majorité), Surer J.M. (Minorité)	
REF	11.	(11_POS_310) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour un moratoire sur les décisions d'octroi d'exonérations fiscales par le canton jusqu'à ce que celui-ci se dote d'instruments adéquats pour en mesurer les résultats et contrôler l'application des critères d'octroi Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (classement du postulat) sont acceptées par 74 oui, 59 non et 3 bastentions.	DFIRE, DECS	Labouchère C. (Majorité), Favez J.M. (Minorité)	
TRAITE	12.	(12_INT_019) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Quelle est la position du Conseil d'Etat vaudois face à la nouvelle teneur envisagée de la Convention franco-suisse en matière d'impôts de successions ?	DFIRE.		
TRAITE	13.	(11_INT_649) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Esclavages des temps modernes	DFIRE.		
OA	14.	(481) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Favez au nom du Groupe socialiste visant à la réalisation d'installations solaires-thermiques sur les bâtiments publics Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité.	DFIRE	Payot F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	15.	(11_POS_277) Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat) sont acceptées à l'unanimité moins une abstention.	DFIRE, DFJC	Payot F.	
RENV-T	16.	(16) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1'630'000 pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents aux Archives cantonales vaudoises, avec au préalable l'aménagement de locaux et la mise en oeuvre des ressources informatiques nécessaires(1er débat)	DINT.	Despot F.	12/03/2013
RENV-T	17.	(12_INT_013) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni - Un petit chanteur de rap haineux envers la police, cocolé par le SPEN ?	DINT.		12/03/2013
RENV-T	18.	(12_INT_031) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Axel Marion et consorts - L'errance du projet Métamorphose, un risque pour le PALM ?	DINT.		12/03/2013
RENV-T	19.	(24) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Raphaël Mahaim et consorts - Pour que la complexité du système électoral ne soit pas un obstacle à la participation des électeurs!	DINT.	Ballif L.	12/03/2013
RENV-T	20.	(12_INT_011) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury sur l'avenir de la prison du Bois-Mermet à Lausanne	DINT.		12/03/2013
RENV-T	21.	(12_INT_039) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Mattenberger et consort au nom du groupe socialiste - le Ministère public a-t-il actuellement les moyens d'assumer à satisfaction ses missions ?	DINT.		12/03/2013

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	22.	(497) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE)(2ème débat) (2ème débat): art. 1 à 9 acceptés. Art. 14, al. 1bis: amdt Capt (retour au texte du CE) accepté avec une dizaine d'avis contraires et une abstention (=> 3ème débat); al. 2bis, amdt A. Glauser refusé. Art. 14 amendé accepté. Art. 15 à 2 acceptés. Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat est acceptée (maj. des 3/4 requise) à l'unanimité (3ème débat): art. 14, al.1bis: la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non): la version du 2ème débat est acceptée à l'unanimité. Fin du 3ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté par 70 oui, 34 non et 17 abstentions.	DSE.	Haldy J. (Majorité), Pidoux J.Y. (Minorité)	
TRAITE	23.	(12_INT_010) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen - Décharge des Saviez à Villeneuve : un épandage de jus toxiques risqué pour la faune et la flore	DSE.		
TRAITE	24.	(12_INT_014) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars concernant l'essai fait pour l'assainissement de la décharge des Saviez, suites... et fin ? Une détermination Michel Renaud suite aux réponses sur les deux interpellations 12_INT_010 et 12_INT_014 est acceptée et est ainsi transmise au Conseil d'Etat.	DSE.		
RENV-T	25.	(496) Exposé des motifs et projet de loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations et modifiant - la loi sur la police cantonale du 17 novembre 1975 (LPol) - la loi sur les subventions du 22 février 2005(1er débat)	DSE.	Brélaz F.	12/03/2013
RENV-T	26.	(494) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts pour une formation continue dans toute la chaîne pénale sur la problématique des violences domestiques	DSE.	Chollet J.L.	12/03/2013
RENV-T	27.	(11_INT_636) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin à propos des experts chargés d'examiner l'aptitude à obtenir le permis de conduire - "Trois petits tours et c'est le plongeon"	DSE		12/03/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 mars 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	28.	(12_INT_009) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Le Conseil d'Etat est-il prêt à adopter une attitude ferme et dissuasive à l'égard des gitans étrangers, ces visiteurs indésirables	DSE.		12/03/2013
RENV-T	29.	(12_INT_018) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard - Gens du voyage : Nécessité d'une solution globale et coordonnée	DSE.		12/03/2013
RENV-T	30.	(11_INT_639) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni - 100 dB vaut-il 100'000 habitants?	DSE.		12/03/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :